

parlant de rendre la pension à l'intéressé. Croyait-il que rendre la pension à une personne était pour elle toujours plus avantageux que le remboursement des cotisations? En certains cas, des fonctionnaires préfèrent l'un à l'autre.

L'hon. M. Fulton: Je vous dirai respectueusement, monsieur le président, qu'à mon avis la question de lui rendre sa pension ou de lui remettre ses cotisations ne se pose pas si vous êtes certain qu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour le congédier. Je disais qu'on devait tout faire pour rétablir l'intéressé, autant que possible, dans la situation où il se serait trouvé s'il n'avait pas été congédié. Vous ne pouvez décider sur ce point avant d'avoir décidé s'il y a suffisamment de preuves pour le congédier. C'est pourquoi nous réclamons une enquête, et depuis le début.

Tout ce que je dis, c'est que le premier ministre, en tâchant de faire contre mauvaise fortune bon cœur, a souligné le fait que toute l'affaire n'est qu'un beau gâchis. Si le gouvernement s'était montré moins obstiné et avait admis que les circonstances inusitées et extraordinaires de cette affaire justifiaient l'institution d'une enquête judiciaire à huis clos, nous ne nous trouverions pas dans cette situation illogique. Le Parlement ne serait pas déçu, les crédits seraient presque tous adoptés, le gouvernement ne serait pas dépourvu d'argent et nous aurions fait progresser les affaires du pays. Nous en avons été empêchés par cette attitude regrettable, intransigeante et obstinée du gouvernement qui repose sur des prémisses absolument fausses.

Je tiens à dire ici, avant de consentir au retrait de la motion, que si elle nous permet de nous mettre à l'œuvre, elle ne cache pas le fait que toute cette affaire est le fruit d'un comportement tout à fait irrégulier depuis le début, de la part du gouvernement.

Il y a aussi la question du coup de téléphone du premier ministre. Pourquoi ne passe-t-il pas aussi à la télévision pour que tout le monde l'entende?

M. Herridge: Monsieur le président, je serai bref comme à l'accoutumée. Je tiens à féliciter le député de Kamloops de ses observations; il possède un sens de la justice que j'admire. Il ne veut pas d'une demi-justice mais d'une justice intégrale. Je félicite aussi le ministre de sa retraite finale.

Je veux profiter de l'occasion pour m'enquérir auprès du solliciteur général du pro-

[L'hon. M. McIlraith.]

grès réalisé relativement à l'examen des documents saisis par la Gendarmerie royale au quartier général du Syndicat international des gens de mer à Montréal. Les légistes de la Couronne ou d'autres conseillers examinent-ils en ce moment ces documents? Deuxièmement, les autorités provinciales de Québec ont-elles envisagé l'éventualité de porter des accusations sur la foi de témoignages que renferment ces documents? Troisièmement, à quelle date le ministre compte-t-il qu'une décision sera rendue relativement à des accusations portées sur la foi des renseignements contenus dans ces documents?

J'ai une autre question à signaler au ministre de la Justice. Chose assez curieuse, le député de Kamloops était ministre de la Justice le 9 juillet 1961 lorsque j'ai soulevé cette question à la Chambre. Elle a traité à une personne du nom de M. Heakes. J'ai traité assez longuement de cette affaire sur la foi des renseignements qui m'avaient été donnés.

Voici ce que le ministre de la Justice m'a répondu en 1961, comme en fait foi le *hand-sard* de cette année-là à la page 6310:

Pour ce qui est du cas Heakes, je dois dire tout de suite qu'il s'agit d'une affaire très difficile qui vise une personne pour laquelle j'éprouve beaucoup de sympathie. Au moins un de mes collègues et moi-même avons examiné le cas à fond. Des hauts fonctionnaires de l'État l'ont également examiné à fond. Je l'ai déferé au sous-ministre adjoint de la Justice de l'époque, qui a eu de longs entretiens avec lui. Au cours de ces entrevues, la question a été pleinement expliquée à M. Heakes, compte tenu de la situation dans laquelle il se trouvait. En outre, je sais qu'un de mes collègues au moins a aidé personnellement M. Heakes pendant qu'il était en difficulté, de sorte qu'on peut dire que M. Heakes a bénéficié d'une attitude sympathique de la part du gouvernement et de ses fonctionnaires.

Je voudrais appeler votre attention sur la partie suivante de son discours:

Notre enquête a établi qu'au moment où la proposition a été faite, on n'était pas très sûr si la cour avait approuvé la proposition primitive ou la proposition modifiée. Notre enquête a aussi révélé que le syndic qui a par la suite demandé l'annulation de la proposition avait commis une erreur. Mais son geste, autant que je puisse voir—et j'en suis maintenant convaincu à la suite du rapport de mes conseillers—était une erreur, non pas une fraude ni un geste posé avec de mauvaises intentions.

Le ministre a alors longuement traité de ce cas malheureux. Depuis cette date, cet homme a plusieurs fois fait appel à la Chambre, il a rendu visite à plusieurs députés et il a eu des entretiens avec un conseiller juridique, et ainsi de suite. Il a produit de nombreux documents, dont certains venaient de mon bureau ou de ceux d'autres députés